

les honorables députés, on a dit il y a quelques instants que nous sommes maintenant une province riche et que nous n'avons pas à nous préoccuper de notre industrie de la houille. Nous pouvons la laisser dépérir puisque nous avons du gaz et du pétrole. Cependant, on sait qu'un très grave problème se pose en Alberta dans ces deux domaines.

Nous avons, dans la province d'Alberta, une commission de la conservation qui a étudié pendant longtemps la question du gaz; elle nous a assuré que nous pouvons exporter du gaz et répondre en même temps à nos propres besoins au Canada. En outre, il y a assez longtemps, nous avons eu un débat sur les pipe-lines et la question du gaz y a été discutée longuement. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement peut compter sur des fonctionnaires très compétents qui sont en mesure d'étudier le problème du gaz auquel le gouvernement actuel s'est intéressé de si près au moment du débat sur les pipe-lines.

M. Smith (Calgary-Sud): Monsieur le président,...

M. Thompson (Edmonton-Strathcona): Cette question se rattache à l'entreprise prévue pour l'Est. Tout le gaz que nous pouvons soit exporter aux États-Unis soit écouler sur le marché de l'Est pour y remplacer la houille américaine améliore notre balance commerciale avec les États-Unis.

M. le président suppléant (M. Rea): A l'ordre! J'ai été très indulgent envers l'honorable député d'Edmonton-Strathcona à l'égard de ses digressions. Nous en sommes à l'article 3 du projet de loi qui porte sur l'autorisation de conclure des accords. J'engage l'honorable député à s'en tenir de plus près au bill à l'étude.

M. Hansell: Il n'a fait qu'une introduction; il entre maintenant dans le cœur du sujet.

M. Thompson (Edmonton-Strathcona): Je n'en ai certes pas pour très longtemps; une minute me suffira. Ces entreprises exigent de l'argent. Cet argent vient des contribuables et ne peut être obtenu que d'une industrie prospère. Les sociétés qui mettent le pétrole en valeur et fondent les industries auxiliaires paient toutes l'impôt sur le revenu.

M. le président suppléant (M. Rea): Je regrette, mais je dois demander à l'honorable député de ne pas continuer s'il persiste à parler dans ce sens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, pourrais-je poser au ministre une question au sujet de l'alinéa a) du paragraphe (2) de cet article? Si j'ai bien compris ce qu'a dit le ministre plus tôt dans le débat, il a précisé que le but du gouvernement fédéral était simplement d'aider les

gouvernements provinciaux dans l'exécution de ces entreprises. J'ai cru qu'il avait précisé que les gouvernements provinciaux, ou des organismes les représentant, construiraient les usines avec une aide financière provenant du gouvernement fédéral. Je constate cependant que ce paragraphe dit que les entreprises de force motrice seront construites par le Canada. En d'autres termes, elles seront construites par le gouvernement fédéral puis transférées aux provinces. Ai-je mal compris ce qu'a dit le ministre plus tôt? En quoi consiste la situation? Je vais poser ma question autrement. Quel organisme se charge effectivement de la construction des usines en question?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, ces usines et lignes de transmission seront construites d'après un plan coopératif. Voici comment on procédera: la province en question et le gouvernement du Canada, représenté par la Commission d'énergie du Nord canadien, conviendront d'un plan qu'ils mettront ensuite en adjudication, et choisiront ensemble un bureau d'ingénieurs-conseils, représentant les deux gouvernements, qui sera chargé de surveiller la construction. Par conséquent, je présume que, techniquement parlant, l'usine sera construite par le gouvernement du Canada; mais nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement ou la commission d'énergie de la province en cause. Il s'agit donc d'une entreprise coopérative; parce que nous fournissons l'argent pour payer les entrepreneurs, on considère que nous, le gouvernement fédéral, faisons la construction. Une fois la construction terminée à la satisfaction des deux, nous en confierons la responsabilité à la province qui la possédera et l'exploitera.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, il me semble que le ministre devra faire concorder ce qu'il vient de dire avec ce qu'il a dit plus tôt dans le débat. Je comprends bien qu'il essaie de préciser qu'il s'agit d'une entente à base de collaboration et je ne doute nullement que c'en soit une, mais la mesure législative que nous étudions ne prévoit nullement que la construction se fera sur une telle base. Elle stipule que la construction sera faite par le gouvernement fédéral. Nous avons dit plus tôt qu'on aurait pu avoir recours à l'autre statut afin que la *Northern Canada Power Commission* puisse construire des usines électriques dans diverses régions du Canada, et le ministre a prétendu que nous empiétons sur le domaine provincial. Il me semble que les termes de ce paragraphe stipulent justement ce que le ministre ne voulait pas.